



Locataire qui se rétracte après signature du bail

Par **rromain2286**, le **04/10/2010** à **19:02**

Bonjour,

je suis jeune propriétaire et j'ai besoin d'aide.

Mes locataire ont signé depuis 5 jours et ils veulent partir à cause du voisin.

Que dois je faire? c'est le début du bail j'ai encaissé le premier mois de loyer dois, je leur rendre??

merci de m'aider cordialement.

Par **mimi493**, le **04/10/2010** à **20:48**

Le bail est signé. Le droit de rétractation n'existe pas.

Vous êtes en droit d'exiger un congé par LRAR de 3 mois et qu'ils payent le loyer et les charges durant ce temps (sans pouvoir toucher deux loyers en même temps)